Circulaire de rentrée

2022 - 2023

Educateurs spécialisés

2ème année

Cette seconde année est celle de la consolidation de votre engagement, dans la formation, et dans l'apprentissage de votre métier.

La formation, cette année, sera propice à l'expérimentation et à l'analyse. Expérimentation, dans le sens ou vous serez capable de mobiliser des idées, des principes, des théories pour résoudre des situations nouvelles et l'analyse car « L'acceptation de la complexité rend toute approche plus sensible dans la mesure où elle interdit les réponses simplistes, fussent-elles de bon sens. Sans jamais relativiser le réel et les décisions qu'il entraîne, la complexité appelle à la concertation des points de vue et à une analyse des situations qui ne tiennent pas seulement compte de l'instant » (GABERAN, Philippe (2010), « Etre adulte éducateur c'est... La place de l'adulte dans le monde postmoderne », ERES, P.85.)

Nous comptons sur vous pour transmettre votre expérience de la formation, notamment lors de l'accueil des nouvelles promotions. Vous pourrez aussi profiter des opportunités de l'EESTS pour approfondir vos réflexions professionnelles, élaborer des projets collectifs, faire des propositions, vous engager dans la vie et l'animation de l'école.

Nous comptons sur vous dans l'apprentissage de votre métier, car vous entamerez votre dernier stage, et notre ambition est de former des praticiens réflexifs « Non point des praticiens qui mènent une recherche sur la pratique d'autrui, mais des praticiens qui, solidaires sur leurs objectifs, se stimulent, s'interrogent et en vertu même de la solidarité qui les lie, manifestent entre eux cette exigence réciproque qui les empêche de se laisser prendre au piège de la complaisance. » (VESPIEREN, M-R (1990), « recherche action de type stratégique et sciences de l'éducation », coédition Paris, L'HARMATTAN et Bruxelles, Contradiction. P. 316.)

Bref, ce sera une année dense à tous les niveaux !

L'équipe pédagogique du site de Lille

INFORMATIONS PEDAGOGIQUES

Un calendrier, précisant les échéances des travaux de l'année sera diffusé au cours du premier regroupement de septembre. Le conseil de validation se tiendra en Janvier 2023 et la commission pédagogique se tiendra en Février 2023

Stage

La seconde période de stage se termine le 30/12/2022.
La troisième période de stage est prévue du 16/01/2023 au 04/2024.

Rappel :

Pour être présenté au DEES, vous devez avoir effectué 2100h de stage soit 60 semaines.

Programmation

septembre 2022

lu	ma	me	je	ve	sa	di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

octobre 2022

lu	ma	me	je	ve	sa	di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

novembre 2022

lu	ma	me	je	ve	sa	di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

décembre 2022

lu	ma	me	je	ve	sa	di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

janvier 2023

lu	ma	me	je	ve	sa	di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

février 2023

lu	ma	me	je	ve	sa	di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28					

mars 2023

lu	ma	me	je	ve	sa	di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

avril 2023

lu	ma	me	je	ve	sa	di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

mai 2023

lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

juin 2023

lu	ma	me	je	ve	sa	di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

juillet 2023

lu	ma	me	je	ve	sa	di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Regroupement école

Stage 2

Stage 3

1 Fermeture ESTS

Pour confirmer votre passage en seconde année, vous devez avoir validé vos semestres de formation. Cela nécessite que vous ayez remis aux échéances indiquées (dans le calendrier des travaux et dans le courrier que vous avez reçu suite aux conseils de validation) tous les documents et dossiers complémentaires (dossiers, évaluations des sites qualifiants, livres, etc…)

LES COURS

Les cours ont lieu, de manière générale, de **9h00 à 12h00** et de **12h30 à 16h30.**
ILS SONT OBLIGATOIRES. Les absences non justifiées en centre de formation et sur Site Qualifiant entrainent l'invalidation de votre année de formation. (Cf. Livret d'accueil EESTS)
Pour les étudiants salariés et en contrat d'apprentissage : un état de présence en formation est transmis chaque mois à votre employeur.

LES STAGES

- Nous attirons votre attention sur l'importance de récupérer dés la fin des stages, auprès de vos référents professionnels, vos évaluations. Car celles-ci vous permettront de valider vos semestres et de vous présenter au DEES.
- Pour des raisons administratives et d'assurance, il est nécessaire que les conventions de stage soient déposées au secrétariat et signées par le Référent de Formation **au moins une semaine avant le jour du démarrage du stage.**

CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS

Vous êtes assujettis à la CVEC, son montant est de 95€.
L'attestation de Contribution de vie étudiante et de Campus sera à remettre avant le 30 septembre 2022 au secrétariat. *Les étudiants dont la formation est prise en charge par un employeur ou un organisme collecteur, ne sont pas concernés.*
Rendez-vous sur le site cvec.etudiant.gouv.fr

DEMANDE DE BOURSE

Vous pouvez, en fonction de vos revenus, bénéficier de la Bourse d'Etude Sanitaire et sociale auprès du Conseil Régional. Les dossiers sont à remplir en ligne à l'adresse suivante https://aidesindividuelles.hautsdefrance.fr entre le 31 mai et le 30 novembre 2022. Attention, merci d'être attentif au choix du site de formation.

Région Hauts-de-France

FRAIS DE FORMATION

Afin de valider définitivement votre inscription, nous vous rappelons que les frais de scolarité doivent être réglés dans leur intégralité au plus tard pour le **jour de la rentrée**.

REFERENT HANDICAP : referenthandicap@eests.org

Responsable de Filière : Nathalie LEFEBVRE
Ligne directe 03.20.93.93.75 - nlefebvre@eests.org
EESTS 22 Rue Halévy 59000 LILLE
Téléphone : 03 20 93 70 16 - Télécopie : 03 20 09 18 39
www.eests.org - secretariat@eests.org

L'ESTS est une école de AESTS
ASSOCIATION EUROPEENNE SUPERIEURE EN TRAVAIL SOCIAL